

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2019

N° 2019.097

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin 2019 à 17h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 20 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, Jean-Noël CHALVIN, adjoints, BALME Michel, DEBOUT Stéphanie, ROY Sylvie, DODE Maryvonne, CHARREL Romain, DEVAUX Jean-Pierre, FOURNIER Jean-Luc, BISI Jean-Luc, GUIGNARD Thierry, GIRAUD Laurent, LESCURE Hervé, FAURE Estelle, MOREAU Françoise, CHOPARD Laurence Conseillers municipaux.

Absents : ARLOT Maurice, POIROT Fabien, CASSEGRAIN Nicolas, Emmanuel DURDAN, BOURGEAT Delphine, BEL Florence.

Pouvoirs : Guylaine BARBIER donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN
Magali LESCURE donne pouvoir à Jean-Luc BISI
Jocelyne MARTIN donne pouvoir à Jean-Luc FOURNIER
Catherine GONON donne pouvoir à Laurence CHOPARD

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Mr Jean-Luc BISI et Michel BALME ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptés et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents budgétaires

Objet : Budget supplémentaire 2019 – Budget Principal

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal :

Le budget supplémentaire de l'exercice 2019 intègre à la fois les résultats votés au Compte Administratif 2018 et les Restes à Réaliser 2018 reportés sur 2019. Il ajuste également les crédits nécessaires au fonctionnement des équipements communaux.

Le Budget Supplémentaire 2019 s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	5 118 640,00 €
FONCTIONNEMENT	4 379 600,00 €

A. La section d'investissement :

- Les principales dépenses en Investissement se déclinent comme suit:

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le   Stéphane SAUVEBOIS, maire

Les Restes à Réaliser 2018 reportés sur 2019	989 699 €
L'acquisition du Véhicule « UNIMOG »	564 000 €
Travaux à la Cuisine Centrale	200 000 €
Avances pour les travaux réalisés par le SEDI	200 000 €
La subvention d'équipement pour le budget de l'Eau	200 000 €
Acquisition de matériels divers	27 500 €
Installation d'une aire d'animation à Venosc	40 000 €
Réaménagement d'emprunts	2 000 000 €

➤ Les recettes d'Investissement

Les recettes en Restes à Réaliser reportées sur 2019	309 652 €
L'excédent d'investissement reporté	3 876 986 €
Le résultat affecté	3 000 000 €
Annulation de l'emprunt inscrit au BP 2019	-2 505 000 €
Opérations d'ordre	437 001 €

B. La section de Fonctionnement :

➤ Les principales dépenses de fonctionnement se déclinent comme suit:

Ajustement de la masse salariale (Saisonniers, RIFSEEP)	260 000 €
Crédits pour le FPIC et le rattrapage du reversement de la part de la taxe de séjour au Département	160 000 €
Ajustement de crédits divers	802 600 €
Provision pour risques et charges (Indemnités de résiliation de la DSP actuelle)	2 250 000 €
Virement à la section d'investissement	307 600 €
Opérations d'ordre	449 400 €

➤ Les Recettes de fonctionnement :

Ajustement de la fiscalité suite à la notification des bases	223 468 €
Ajustement des dotations de l'Etat et des compensations fiscales	51 110 €
Excédent reporté en Fonctionnement	4 105 022 €

En conséquence, Ayant entendu cet exposé, à l'unanimité, le conseil municipal a décidé :

- **D'ADOPTER** le Budget Supplémentaire 2019 du Budget Principal.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS

